

DEMANDE DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS

FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

ANNEXE 7

Réf SEO: T03N07-01-02

Création: 20/09/2021

Version: 001

Date: 18/04/2023

Il est possible de demander une dispense d'une ou plusieurs unités d'enseignements sous certaines conditions.

Tout étudiant(e) admis(e) dans une formation garde la possibilité de saisir la section compétente dans le traitement des situations individuelles dont il (elle) relève pour demander une dispense d'une ou plusieurs unités d'enseignements de la formation infirmière au vu de ses acquis et/ou de son cursus antérieur.

Après avoir réalisé l'inscription administrative, vous devez renvoyer le dossier de demande de dispense d'enseignement au secrétariat de l'IFSI au plus tard le **15 septembre 2023** dernier délai.

Pensez à accompagner le dossier de tous les justificatifs nécessaires à l'étude votre demande.



Nom : Prénom :

DEMANDE DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS

FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

ANNEXE 7

Réf SEO: T03N07-01-02

Création: 20/09/2021

Version: 001

Date: 22/03/2023

A retourner au secrétariat au plus tard le 15 septembre 2023

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION			
Dossier réceptionné par			
Date			
Cachet			

En application des articles 7 et 8 de l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier :

« Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

Téléphone :
Mail (obligatoire):
PIECES A JOINDRE
□ La capia d'una piùca d'identité
☐ La copie d'une pièce d'identité
☐ Le(s) diplôme(s) originaux détenu(s)
☐ Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans
☐ Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une
des professions identifiées au 2° de l'article 7
☐ Un curriculum vitae
☐ Une lettre de motivation
☐ Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers
☐ Le contenu détaillé des enseignements suivis antérieurement

VEUILLEZ LIBELLER PRECISEMENT LES ENSEIGNEMENTS DONT VOUS DEMANDEZ LA DISPENSE

Semestre	UE	Enseignement	

Je demande à bénéficier d'une dispense d'enseignement au vu de mon cursus et/ou de mes acquis antérieurs.

Date: Signature de l'étudiant:



DEMANDE DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS

FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

ANNEXE 7

Réf SEO: T03N07-01-02

Création: 20/09/2021

Version: 001

Date: 22/03/2023

	NOM:	
	Prénom :	
	Date de naissance :	
	Accès à la formation :	□ Parcoursup □ DEAS/DEAP □ FPC
Date d'obtention du DEAS/DEAP : Durée d'exercice en qualité AS ou AP, supérieure ou égale	à 3 ans : □ oui	□ non
En application des articles 7 et 8 de l'arrêté du 13 décemble diplôme d'Etat d'infirmier, la section compétente pour le tétudiants, du / /, décide :	re 2018 modifiant l'arrêt	-
☐ La dispense des unités d'enseignement suivantes :		
UE: Semestre: Intitulé: Intitulé:		
UE : Semestre : Intitulé :		
UE : Semestre : Intitulé :		
UE : Semestre : Intitulé :		
□ Pour l'année universitaire 2023-2024 □ Pour l'ensemble du cursus de formation	en soins infirmiers	
Commentaire :		
☐ Refuse la demande de dispense des unités d'enseignem	ent:	
Nom du Président de la section compétente pour le étudiants :		e des situations individuelles des
Cachet de l'établissement :	Date: / / /	